

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Les agents et élus suivent régulièrement des événementiels locaux ou nationaux ayant trait à la cybersécurité.

Coût estimé :

0 €



Niveau de difficulté de l'action :

Simple



Ressources nécessaires :

Ordinateur



Niveau d'accompagnement :

Moyen



Temps estimé :

2 jours



Public visé pour l'action :

Agents et élus



Organisation conseillée pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.

Qui recense les événements locaux et nationaux ayant trait à la cybersécurité ?

Qui participe à ces événements ?

2. Pourquoi ?

Communiquer pour appuyer la démarche à vos agents et élus. Par exemple, rester au fait des solutions de sécurité, de l'actualité des cybers menaces ou encore des bons comportements pour s'en protéger.

3. Comment ?

Rapprochez vous d'un OPSN pour connaître les événements locaux ou nationaux.

Vous pouvez aussi faire de la veille pour savoir ce qui se fait au niveau national.

4. Combien ?

1 à 2 jours par an.

5. Quand ?

Tous les ans avec des moments espacés pour que le sujet soit pris durant toute l'année.

Livrable de l'action terminée :

Participation à des événements locaux ou nationaux ayant trait à la cyber sécurité.

Ressources utiles :

ANSSI

- [Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI](#)

Cybermalveillance

- [Fiches de bonnes pratiques](#)

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

1. Repérez des événements locaux ou nationaux ayant trait à la cybersécurité.
2. Inscrivez-vous.
3. Assurez-vous de participer à des événements en lien avec vos besoins et vos activités.
4. N'hésitez pas à faire une note d'informations pour les personnes qui n'auraient pas pu se déplacer.

Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Former à la cybersécurité par le jeu](#)

Rapprochez-vous de votre OPSN ou du délégué régional ANSSI pour participer à un exercice de crise Cyber.